

NOM: _____

Prénom: _____

BPJEPS ANIMATION CULTURELLE

Session 2017 / 2018

DOSSIER D'INSCRIPTION

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité : Animation culturelle



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION REGIONALE DE LA
JEUNESSE, DES SPORTS ET
DE LA COHÉSION SOCIALE
P.A.C.A.



l'Europe
s'engage
en
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Social Européen



Cette action de
formation est cofinancée
par l'Union Européenne



La performance coopérative



Tétraccord

14 rue Louis Astouin, 13002 Marseille

Tél. : 04 86 76 03 05 Port. : 07 60 69 48 34 Fax: 04 91 31 87 17

Courriel : secretariat@tetraccord.com www.tetraccord.com



ETAT CIVIL

Monsieur, Madame,

Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Nom d'usage : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mobile : _____

Courriel : _____ @ _____

Né(e) le _____ à _____ Dépt. : _____

N° de sécurité sociale : _____

Photo
À coller

Parcours scolaire

Année	Lieu	Diplôme obtenu

Expérience dans l'animation ou la gestion de public :

Formations dans l'animation (BAFA,BAFD...) : _____

Diplôme(s) d'animateur : _____

Expérience dans la gestion de publics (ateliers...) : _____

Expériences dans le secteur culturel ou artistique :

Diplôme(s) dans le secteur culturel ou artistique : _____

Pratiques artistiques en amateur : _____

Expériences professionnelles

Année	Nature et type (emploi, bénévolat, stage)	Nom de la structure	Lieu

Situation actuelle

Dernier emploi occupé : _____

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé* : OUI – NON

Demandeur d'emploi

Inscrit :

À la Mission Locale, nom de l'antenne : _____

Au Pôle Emploi, nom de l'antenne: _____

Autre, nom : _____

Bénéficiaire* :

Des Allocations Retour à l'Emploi (ARE)

Du RSA

Sans revenu

N° identifiant Pôle Emploi : _____

* joindre les justificatifs

Informations aux candidats

Formation du 13 octobre 2017 au 12 juillet 2018

Vous devez être âgé de **18 ans** le jour de l'entrée en formation.

Le dossier complet doit nous parvenir avant le 14 septembre 2017.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Une convocation aux tests de recrutement vous sera adressée après réception de votre dossier

Tests d'exigences préalables

Les tests d'exigences préalables sont organisés par l'organisme de formation en présence d'un représentant de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Ils auront lieu courant septembre 2017 et permettent de vérifier que le candidat a de l'expérience dans l'animation et une pratique artistique et/ou culturelle personnelle.

Dossier à préparer pour l'entretien de sélection mené par les représentants de la Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.
- être capable de justifier d'une **expérience** d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une **durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil** ;
- être capable de produire un **dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle** prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques et ou culturelles du candidat
- Une lettre présentant vos motivations et votre vision du métier d'animateur culturel.

Partie réservée à l'administration

Dossier reçu le : _____ Complet – Incomplet

Dossier retourné le : _____

Dossier reçu à nouveau le : _____ Complet - Incomplet

Partie réservée à l'administration	Pièces à joindre pour tous les candidats à ce dossier
	Curriculum vitae
	Lettre de motivation manuscrite
	3 timbres au tarif en vigueur
	Photocopie de l'attestation d'assuré social en cours de validité
	1 photocopie de la carte nationale d'identité (ou titre de séjour pour les étrangers)
	2 photographies d'identité (à coller page 2 + document DRJSCS)
	bénéficiaire RSA : attestation CAF
	Avis de situation Pôle Emploi
	Justificatif Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
	Photocopie des diplômes
	Photocopie de l'attestation de formation de secourisme en cours de validité
	Attestation(s) d'une ou des expérience(s) d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures délivrée par la ou les structures d'accueil
	Attestation recensement ou certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de 25 ans
	Fiche d'inscription DRJS remplie
	Fiche de vérification de la moralité des personnes encadrant les accueils collectifs pour mineurs signée
	Fiche de prescription de Pôle Emploi, Cap Emploi, PLIE ou Mission Locale

Demande d'inscription

Je soussigné(e) _____ sollicite mon inscription aux tests de sélection organisés par Tétraccord pour l'accès à la formation BPJEPS Animation culturelle - session 2017/2018.

Fait à _____, le _____

Signature du candidat

**DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
66 A RUE ST SEBASTIEN
13292 MARSEILLE CEDEX 6**

**FICHE D'INSCRIPTION
AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
POUR LES CANDIDATS ENTRANT EN FORMATION
BP JEPS ANIMATION CULTURELLE**

Photo
à
coller

NOM : **Prénoms :**

ÉPOUSE :

Date de Naissance : Ville de naissance et Département :

Nationalité : Profession :

Adresse :

.....

.....

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Titres ou diplômes scolaires, et universitaires :

Titres ou diplômes professionnels :

.....

BREVET PROFESSIONNEL Animation Culturelle

Inscription UCC/ UCS :

Nombre d'heures en organisme de formation / en entreprise :

Motif d'allègement de la formation (le cas échéant) :

Motif d'allègement d'épreuves de certification :

*Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur
l'exactitude des renseignements fournis.*

Fait à, le

Signature du candidat

***TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REMIS APRES LA DATE
DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS SERA RETOURNE
DOSSIER A RENVOYER A L'ENTREE EN FORMATION***

Ne rien Inscrire
Réservé à l'organisme de formation

Dossier vérifié et complet.

OBSERVATIONS :

Fait à, le

Le Responsable de la formation



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

VERIFICATION DE LA MORALITE DES PERSONNES ENCADRANT LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

**Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs
en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :**

**1 / S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits
mentionnés à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles
(CASF) :**

« Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus ».

- Des atteintes à la personne ;
- Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ;
- De la mise en danger de la personne ;
- Des atteintes aux libertés de la personne ;
- Des atteintes à la dignité de la personne ;

**2 / S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de
suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).**

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2.

Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs.

Si vous avez été condamné pénalement, vous avez la possibilité d'effectuer une demande d'effacement des inscriptions sur le bulletin n°2 du casier judiciaire, via le site du Ministère de la justice et des libertés : <https://teleservices.justice.gouv.fr>

L'effacement du bulletin n° 2 emporte automatiquement l'effacement du bulletin n° 3 et des interdictions, déchéances ou incapacités résultant de la condamnation.

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation

NOM, prénom :

Fait à

Le

Signature :

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports

et de la Cohésion Sociale

Provence Alpes Côte d'Azur

**VERIFICATION DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION
BPJEPS ANIMATION CULTURELLE**

Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.

- être capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil ;

- être capable de produire un dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques et /ou culturelles du candidat.

Le dossier personnel écrit et/ou imprimé (portfolio) doit comporter un descriptif de pratiques personnelles dans un support technique d'activité artistique et/ou culturelle : un portfolio des pratiques artistiques et /ou culturelles du candidat, qu'il (elle) a exécuté par lui-même. Les éléments produits au cours d'une formation sont acceptés.

Ces productions ou justificatifs doivent être organisés au choix du (de la) candidat(e) par domaine, période, technique, thématique, objectif, projet, ou support. Le (la) candidat-e doit argumenté son choix d'organisation.

P/o le Directeur Régional de la
Jeunesse des Sports et de la
Cohésion Sociale,

L'Inspecteur Régional,



Youri FILLOZ



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports

et de la Cohésion Sociale

Provence Alpes Côte d'Azur

DISPENSE DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION BPJEPS ANIMATION CULTURELLE

Est dispensé de l'expérience d'animateur (-trice) professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures, le (la) candidate titulaire de l'un des diplômes suivants :

- brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative ;
- brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;
- brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ;
- brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien ;
- certificat de qualification professionnelle (CQP) « animateur périscolaire ».

Est dispensé de la production du portfolio, le (la) candidate titulaire de l'un des diplômes suivants :

- baccalauréat art appliqué ;
- baccalauréat technique musique et danse ;
- baccalauréat art plastique ;
- baccalauréat cinéma et théâtre.
- les supports techniques du brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien (toutes options : « loisirs du jeune et de l'enfant », « loisirs tous publics dans les sites et structures d'accueil collectif », « loisirs de pleine nature ») suivants :
 - activités théâtrales ;
 - activités plastiques ;
 - images et son/radio ;
 - arts et traditions populaires ;
 - activités d'expression corporelle ;
 - livres, lecture, écriture ;
 - activités musicales.

P/o le Directeur Régional de la
Jeunesse des Sports et de la
Cohésion Sociale,

L'Inspecteur Régional,

Youri FILLOZ